

Etre Maître Exploitant : c'est accompagner les candidats à l'installation dans l'acquisition des savoir-faire

Rôle de la chambre d'Agriculture du Gers :

«La gestion du fichier des maîtres-exploitants accueillant des candidats à l'installation dans le cadre du plan de Professionnalisation Personnalisée est une mission confiée aux Chambres d'agriculture».

Suite à la réforme du parcours à l'installation et pour tenir compte de l'évolution des demandes concernant les stages en exploitation, la chambre d'agriculture entreprend une mise à jour du Fichier des Maîtres exploitants.

Lors de la réalisation du parcours à l'installation, le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) peut prévoir un stage en exploitation agricole.

Les objectifs du stage d'application en exploitation agricole

Il s'agit pour le futur agriculteur de :

✓ Découvrir un autre contexte professionnel, social et culturel au-delà de son environnement familial, chez un maître exploi-

tant agréé.

✓ Mieux maîtriser le fonctionnement d'une exploitation dans sa globalité.

✓ Savoir prendre des décisions en collaborant progressivement

à la conduite de l'exploitation de stage.

✓ Développer ses capacités personnelles et relationnelles en situation de travail.

✓ Renforcer ses savoir-faire.

Les critères à respecter pour devenir maître exploitant

Exercer l'activité de responsable d'exploitation depuis plus de 4 ans (inscription MSA).

✓ Avoir une comptabilité de gestion.

✓ Présenter un équipement, des techniques et des conditions d'accueil, de travail, d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation.

✓ Suivre une formation de 3 jours minimum pour se préparer à accueillir des jeunes dans l'optique du stage d'application en exploitation agricole préconisé par un PPP, lors de l'inscription sur la liste des maîtres exploitants, puis de 1 jour à chaque renouvellement d'inscription.

✓ Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois.

✓ L'exploitation ne doit pas faire l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de liquidation de biens.

L'exploitation ne doit pas être engagée dans la procédure «agriculteurs en difficulté».

- Vous êtes déjà maître exploitant, vous recevrez prochainement un courrier de la Chambre d'Agriculture du Gers qui vous permettra d'actualiser les données en notre possession.

- Vous souhaitez devenir Maître Exploitant, vous pouvez contacter Joël Sabathier au 05.62.61.77.43

Dans notre prochaine édition, nous développerons les conditions générales de stage, rôle du maître exploitant, procédure pour devenir maître exploitant, témoignages ...